## Avenant N°1 au contrat de séjour

## Conditions d'accueil dans l'unité protégée des Bégonias

Fait à .....en double exemplaire

L'unité protégée est une unité fermée de 14 lits destinée à l'accueil de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, en capacité de déambuler seules, présentant un risque de sortie inopinée et d'errance, ou des troubles du comportement nécessitant un environnement adapté.

L'admission et la sortie de cette unité est décidée par l'équipe de soins des Bégonias après information de la famille.

Lorsqu'elle considère que l'état de santé du résident accueilli en unité protégée n'est plus en adéquation avec ces critères, il sera réorienté dans une autre chambre de l'établissement.

De même, lorsqu'un résident accueilli hors de l'unité protégée, sur l'un des trois sites de l'EPCAPA, présente les troubles énumérés ci-dessus, il pourra être réorienté par l'équipe de soin en unité protégée.

Le	
Pour l'établissement :	
Le Directeur	
	Le Résident ou son représentant légal : Le Mandataire (nom et qualité)